



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Préfecture

Service de la coordination des politiques publiques

et de l'appui territorial

Bureau de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

relative à la demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien
sur le territoire des communes de
Saint-Saud-Lacoussière et Saint-Jory-de-Chalais
présentée par la SNC Ferme Eolienne de la QUEUE D'ANE

Par arrêté n° BE 2019-08-02 du 28 août 2019, une enquête publique unique portant sur le projet susvisé, d'une durée de 40 jours est organisée du lundi 7 octobre 2019 à 9h00 au vendredi 15 novembre 2019 à 17h00 sur les communes de Saint-Saud-Lacoussière, Saint-Jory-de-Chalais et Mialet.

Le siège de l'enquête est à la mairie de Saint-Saud-Lacoussière.

La commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Bordeaux est composée comme suit :

Président : M. Paul JEREMIE, conseil en urbanisme et environnement.

Membres titulaires :

- M. René FAURE, officier de Gendarmerie retraité.
- M. Jacques FAURE, directeur de centre postal retraité.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier qui comprend notamment une étude d'impact et l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale est consultable :

- **sur support papier** à la mairie de :

- Saint-Saud-Lacoussière aux heures d'ouverture, soit le mardi, mercredi et vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le lundi et le jeudi de 9h à 12h30 et le samedi de 9h00 à 11h30.
- Saint-Jory-de-Chalais aux heures d'ouverture, soit du lundi au samedi de 8h à 12h.
- Mialet aux heures d'ouverture, soit le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h, le mercredi de 9h à 12h.

- **sur un poste informatique** mis à disposition en mairies de Saint-Saud-Lacoussière, de Saint-Jory-de-Chalais et de Mialet, durant leurs heures d'ouverture indiquées ci-dessus.

- **sur le site internet** suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1552>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans chaque lieu d'enquête, à savoir les mairies de Saint-Saud-Lacoussière, de Saint-Jory-de-Chalais et de Mialet.

- par voie postale, adressées au président de la commission d'enquête, à la mairie de Saint-Saud-Lacoussière, siège de l'enquête.

- sur le registre dématérialisé mis en place sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1552>

Ce registre sera clôturé le vendredi 15 novembre 2019 à 17h.

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique-1552@registre-dematerialise.fr

Ces observations seront consultables par le public sur le registre dématérialisé indiqué ci-dessus.

Les communes de Chalais, Firbeix, La Coquille, Mialet, Milhac-de-Nontron, Saint-Jory-de-Chalais, Saint-Martin-de-Fressengeas, Saint-Pardoux-La-Rivière et Saint-Saud-Lacoussière et Pensol sont concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et ont une partie de leur territoire située dans un rayon de 6 km autour de l'installation.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations les jours et horaires suivants :

Date :	Mairie de :	Horaires :
lundi 7 octobre 2019	Saint-Saud-Lacoussière	De 9h à 12h
jeudi 10 octobre 2019	Mialet	De 9h à 12h
mardi 15 octobre 2019	Saint-Jory-de-Chalais	De 9h à 12h
vendredi 18 octobre 2019	Saint-Saud-Lacoussière	De 14h à 17h
vendredi 25 octobre 2019	Mialet	De 14h à 17h
samedi 26 octobre 2019	Saint-Jory-de-Chalais	De 9h à 12h
mardi 29 octobre 2019	Saint-Saud-Lacoussière	De 14h à 17h
jeudi 31 octobre 2019	Saint-Jory-de-Chalais	De 9h à 12h
lundi 4 novembre 2019	Saint-Jory-de-Chalais	De 14h à 17h
vendredi 8 novembre 2019	Saint-Saud-Lacoussière	De 14h à 17h
mardi 12 novembre 2019	Mialet	De 14h à 17h
jeudi 14 novembre 2019	Saint-Jory-de-Chalais	De 9h à 12h
vendredi 15 novembre 2019	Saint-Saud-Lacoussière	De 14h à 17h

Adresse de la mairie de Saint-Saud-Lacoussière :

1 place de la Mairie

24470 SAINT-SAUD-LACOUSSIERE

Adresse de la mairie de Saint-Jory-de-Chalais :

1 place François Mitterrand

24800 SAINT-JORY-DE-CHALAIS

Adresse de la mairie de Mialet :

Place de la Mairie

24450 MIALET

Les copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront tenues à la disposition du public, à la mairie de Saint-Saud-Lacoussière, siège de l'enquête

ainsi qu'à la préfecture de la Dordogne - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et consultables sur le site internet des services de l'État en Dordogne www.dordogne.gouv.fr pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ainsi que sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/1552>

Toute information peut être demandée auprès :

- du porteur de projet : SNC Ferme Eolienne de la Queue d'Ane - 2 rue du Libre Echange - CS 95893 - 31506 TOULOUSE CEDEX 5 – Mme Sophie Breuzin, responsable de projets, tél : 05.34.31.31.37 – 06.43.98.94.44 – courriel : sophie.breuzin@abo-wind.fr

- de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Unité Départementale Dordogne, tel. 05.53.02.65.80.

A l'issue de cette procédure, la décision susceptible d'intervenir est un arrêté d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un refus d'autorisation.